

MAROC

Monsieur le Président,

Tout d'abord permettez-moi de vous féliciter, ainsi que les membres de votre Bureau pour votre accession à la présidence du Conseil. Nous aimerions également réitérer nos félicitations à Madame le Directeur Général Adjoint, dans son premier Conseil à côté de M. Lacy Swing Directeur Général, à la tête de notre organisation et lui souhaiter plein de succès dans sa mission.

Monsieur le Président,

Nous louons les efforts de l'OIM, Direction et staff, et nous nous réjouissons de sa croissance à tous les niveaux. L'engouement continu des Etats à s'y joindre reflète le degré d'estime et de confiance dont elle bénéficie et constitue un témoignage de satisfaction et de reconnaissance du travail accompli, particulièrement en ces derniers temps. Nous nous associons à la déclaration faite par S.E. l'Ambassadeur du Soudan au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Nous savons qu'aujourd'hui la problématique migratoire fait partie intégrante de l'agenda politique de la communauté internationale, de par les problèmes et les enjeux politiques, juridiques, économiques, sociaux et culturels qu'elle pose.

De par sa situation géographique qui le place à la croisée des routes migratoires où se déroulent des mouvements denses de mobilité, et après avoir été pendant longtemps un pays d'émigration, le Maroc est devenu un pays de transit et de destination les dernières années en plus de sa vocation de pays d'origine de la migration.

C'est dans ce contexte que le Maroc s'est doté de sa feuille de route en vue d'orienter sa politique migratoire tant au plan national qu'au niveau international. Le Maroc est confronté au double défi de l'impératif de répondre aux besoins des membres de son importante communauté résidant à l'étranger et mieux régir le séjour des étrangers sur son territoire national.

Ainsi, le Royaume du Maroc s'est doté, en 1990, d'un Ministère spécifiquement dédié à la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger. Ce Département est actuellement, directement attaché à la Primature. Conscient des ressources financières, du potentiel d'investissement et des compétences de ses ressortissants à l'étranger, le Maroc a mis en place une stratégie nationale avantageuse à ses MRE et, en même temps, favorisant le développement du pays.

Le Ministère chargé de la Communauté de Marocains Résidant à l'Etranger a choisi de faire de la mobilisation des compétences l'un des axes prioritaires de son plan quinquennal 2008-2012.

Par ailleurs, la « Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger » a été également créée depuis 1996 avec pour objectif d'œuvrer pour le maintien et le renforcement des liens que les MRE entretiennent avec leur pays. En 2007, un Conseil de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger a été créé en vue d'offrir un espace d'échange de vues sur les questions d'importance à cette communauté.

Le Maroc s'est en outre, doté d'un nouveau cadre juridique et institutionnel conforme aux standards internationaux régissant l'entrée, le séjour et la condition civile et professionnelle des étrangers au Maroc.

Au niveau international, l'approche du Maroc en matière migratoire procède des principes fondamentaux suivants :

- Le traitement des enjeux de la migration doit être concilié avec les défis du développement.
- La migration est un facteur de développement pour l'économie mondiale. Pour peu qu'elle soit bien gérée, elle serait bénéfique au développement des pays d'origine, de transit et de destination.
- L'approche sécuritaire pour la gestion de la migration a démontré ses limites.
- Le traitement de la question de la migration doit s'opérer dans un cadre empreint de solidarité et de coopération internationale.
- La dimension des droits de l'homme doit être intégrée dans toute politique de gestion de la migration.

Partant de ces principes, le Maroc a adhéré depuis longtemps aux efforts régionaux et internationaux dans le domaine de la gestion de la migration. Il a été, ainsi, parmi les premiers initiateurs de la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et développement qui a tenu sa première session à Rabat en 2006 et dont la deuxième session s'est tenue à Paris en 2008.

Cette initiative a, en effet, jeté les jalons de coopération et de concertation entre les continents africain et européen qui a abouti au partenariat Afrique-Union Européenne sur la question de la migration, comme l'a indiqué S.E. l'Ambassadeur de la France.

C'est avec cet esprit, que le Maroc s'est engagé avec plusieurs pays de l'Union Européenne et des partenaires africains dans des projets de coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Monsieur le Président,

Conscient qu'une bonne gestion de la migration passe inéluctablement par un traitement profond et sérieux des vraies causes de la migration qui sont de nature historique, économique, sociale, culturelle et environnementale, le Maroc s'est activé dans tous les foras pour, à la fois attirer l'attention sur ce constat mais aussi pour contribuer à la réflexion et aux efforts visant à apporter des solutions adéquates à cette problématique.

A ce titre, le Maroc valorise le dialogue international autour de cette thématique dans le cadre du Forum Mondial de la Migration et du Développement dont il s'apprête à abriter la 6^{ème} édition en 2012.

J'ajoute ma voix aux distingués orateurs représentant le continent africain au sujet de la sous-représentation de cadres africains au sein de l'OIM et notamment au niveau du Siège.

Je vous remercie, Monsieur le Président.